



## COMMUN!QUÉ de PRESSE

### COMMUNICATION

CP n° 66 du 2 mai 2013

### PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES MESURES CATÉGORIELLES : ÉLARGIR LE CHAMP DES DISCUSSIONS

Le Sgen-CFDT se félicite qu'enfin s'ouvrent les discussions sur la reconnaissance et les missions des personnels. Elles avaient été annoncées lors des débats sur la Refondation de l'École, il était urgent que des mesures soient prises. Cependant, le ministère doit élargir le champ des discussions et ne pas se limiter aux seules mesures catégorielles.

En effet, les priorités du Sgen-CFDT ont bien été prises en compte : mise au même niveau de rémunération de tous les personnels enseignants et d'éducation, amélioration des régimes indemnitaire pour les personnels qui ont les salaires les moins élevés, amélioration de la situation des contractuels, création d'un grade d'avancement ouvert à toutes les catégories, amorce de discussion sur les parcours professionnels...

Toutefois, le Sgen-CFDT continue d'exiger que les mesures les plus urgentes, notamment pour les professeurs d'école, se mettent en place dès la rentrée 2013. Il sera aussi attentif à ce que l'ensemble des personnels soit concerné par ces discussions. Ainsi, le Sgen-CFDT a également demandé que le protocole prenne en compte la professionnalisation des salariés accompagnant des enfants handicapés à l'école.

Par ailleurs, le Sgen-CFDT continue de revendiquer, malgré le contexte budgétaire difficile, des perspectives de revalorisation des carrières qui rendent attrayants les métiers de l'Éducation. La seule réforme de la formation des enseignants ne permettra pas de remédier à la pénurie de candidats aux concours de l'Éducation nationale.

Enfin, pour le Sgen-CFDT, ces mesures catégorielles doivent s'accompagner d'une réflexion globale sur les missions des personnels, sur la reconnaissance de l'ensemble des tâches, avec l'objectif explicite d'adapter les statuts des personnels à l'évolution des métiers. C'est une condition indispensable à la refondation de l'École.

**Contact presse Sgen-CFDT :**

Pierre FRUSTIER,  
01 56 41 51 02

06 42 20 18 81

attaché de presse  
[atdepresse@sgen.cfdt.fr](mailto:atdepresse@sgen.cfdt.fr)